

# CONTRAT DE LOCATION



Les Gîtes  
de Bramefon

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser le contrat de location du logement de vacances que vous souhaitez réserver. Si cette proposition retient votre attention, veuillez me retourner un exemplaire du contrat avec votre signature et le règlement du montant des arrhes.

En espérant vous accueillir prochainement, je vous adresse mes sincères salutations.

Entre le propriétaire

Et le locataire

Claude et Geneviève Lareynie Bramefon 24210 FOSSEMAGNE  (33)0553044243 ou 0670174906  Email : contactbramefon@orange.fr  Site internet : <a href="http://bramefon.blogspot.fr/">http://bramefon.blogspot.fr/</a>	M. et Mme  Adresse   Code postal Ville  Tel : Portable :  Email :
--	--

Composition de la famille :

Nombre d'adultes :	Nombre et âge des enfants :
<input type="checkbox"/> Animal (après accord du propriétaire)	

Pour la location :  La Métairie ( 4 personnes)  la Grange (6 personnes)

Du ..... **partir de 16 heures, au ..... à 10 heures**

**Conditions**

**TOTAL**

Le montant de la location est fixé à € la semaine	
Arrhes à verser à la réservation	
<b>Solde payable à l'arrivée</b>	

**Services éventuels en plus**

<input type="checkbox"/> draps (8 €/lit) .....Nombre :	
<input type="checkbox"/> linge de toilette (4 € :personne).....Nombre :	
<input type="checkbox"/> Chaise haute (gratuit) <input type="checkbox"/> lit bébé (gratuit)	

**Mode de paiement**

<input type="checkbox"/> par chèque	<input type="checkbox"/> par chèques vacances	<input type="checkbox"/> par virement IBAN
-------------------------------------	---	--

Le montant du dépôt de garantie fixé à 300 € sera demandé à l'arrivée, en plus du solde. Sa restitution se fera selon les termes prévus aux conditions générales (verso).

La réservation sera réputée définitive si le propriétaire reçoit à son adresse, un exemplaire du présent contrat, daté et signé et le règlement des arrhes, au plus tard le ..... . Au-delà de ce délai, cette proposition sera abandonnée.

Fait à Fossemagne, le          Le propriétaire	Fait à ..... le .....          Le locataire qui reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de location précisées au verso
--	---

## Conditions Générales

### Article 1 – Dispositions générales

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé.

Un contrat signé par nos soins vous sera restitué afin de confirmer votre réservation. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

### Article 2 - Assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

### Article 3- Durée du séjour

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

### Article 4- Annulation par le locataire :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

- Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.
- Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son logement. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.
- Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

### Article 5- Annulation par le propriétaire

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

### Article 6- Arrivée

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire ou son représentant

### Article 7- Règlement du solde

Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

### Article 8 - Etat des lieux

Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ de la location. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. **Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.**

### Article 9 - Dépôt de garantie ou caution

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué dans le contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. **Une somme de 40 euros sera versée par le locataire dans le cas où le ménage serait à faire par le propriétaire.**

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

### Article 10 - Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. La piscine est uniquement réservée au preneur, les invités de sont pas autorisés, sauf accord du propriétaire.

### Article 11 - Capacité

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum définie dans le contrat. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires, ou demander une participation.

### Article 12 - Animaux

Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.